

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le treize janvier à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : M. Mmes RADENAC, BABARIT, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, RIGOT, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD

Absents représentés : Mme BERMOND pouvoir à M. MESNIL, Mme De Caffarelli pouvoir à Mme VANNIER

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SIMON

Ordre du jour :

Ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :
Remplacement d'un membre du CCAS
Modification du point 5 : demande de subvention et non signature de convention

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité que ces sujets soient débattus et délibérés lors de ce conseil municipal

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2022

Observations des élus :

M. LEFRANCOIS demande que soit ajoutée une précision concernant son intervention du tour de table : Pour rappel il était inscrit au PV : « regrette la décision concernant l'implantation d'une antenne Free sur le terrain de l'ancienne station d'épuration. Il pense qu'il faut prendre davantage en considération l'impact santé ».

Il souhaite ajouter : « il regrette que le vote ait eu lieu avant la discussion ».

Le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) Enfouissement des réseaux au lieu-dit le Bout du Bois à Coulonges

Mme le Maire indique au conseil municipal que le Te61 a programmé l'enfouissement des réseaux au lieu-dit le Bout du Bois à Coulonges.

Mme le Maire rappelle que par délibération antérieure, nous avons délégué au Territoire d'énergie Orne, nos compétences en matière de génie civil pour les travaux télécommunication par le biais d'une convention cadre tripartite.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent de la sorte :

| | Effacement des réseaux électriques | Génie civil réseaux téléphoniques | Câblage Orange |
|--------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Coût Total (€ TTC) | 261.307.00 | 37 910.00 € | 1143.38 €HT |
| Part Communale | 0 € | 37 910.00 € | 1143.38 € HT (pas de TVA) |

Il est nécessaire de préciser qu'après notre accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière en cas de désistement de notre part, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée nous seront facturés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'approuver cet avant-projet sommaire concernant les travaux de sécurisation des réseaux électriques et de génie civil de télécommunication.
- De s'engager à effacer les réseaux téléphoniques et privé sur l'emprise du dossier,
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux restant à charge de la collectivité, opération 158
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention et le devis Orange
- D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

3) Projet de mise en place de la téléassistance auprès des habitants de la commune

Mme le Maire laisse la parole à Mme Bertu, adjointe.

Elle présente les services de Présence Verte dont le but est de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des habitants en apportant sécurité, sérénité et bienveillance pour les adhérents et leur entourage.

L'aventure Présence Verte a commencé il y a plus de 30 ans aux côtés de la MSA. Il s'agit d'un groupe implanté partout en France.

Présence Verte propose une convention de partenariat avec la commune afin de faire connaître ce service via les réseaux, bulletin municipal. La commune est le relais entre ses habitants et Présence Verte.

Ce partenariat est gratuit pour la commune et offre une exonération des frais d'installation pour les habitants.

Néanmoins, les élus souhaitent se renseigner sur l'utilisation du nom de la mairie lors du démarchage téléphonique par les agents de Présence verte auprès de la population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Décide de reporter ce point au prochain conseil municipal.

4) Assurance statutaire du personnel : délibération donnant habilitation au centre de gestion de la FPT de l'Orne

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances

Vu le code de la commande publique,

Vu, le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Mme le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de Sablons sur Huisne de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée, effectuée par le centre de gestion de FPT de l'Orne il est proposé de participer à la procédure de négociation engagée selon l'article R 2124-3 du code de la commande publique.

Mme le Maire précise que, si au terme de la consultation menée par le centre de gestion de l'Orne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide :

Le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne est habilité à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail, Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents titulaires de droit public

- Accident du travail – Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet au plus tard au 1^{er} janvier 2021
- Régie du contrat : capitalisation

Certains élus souhaitent que l'on demande un devis à notre assureur Groupama. Nous transmettrons l'avis d'appel d'offres du centre de gestion à notre assureur afin d'avoir un comparatif.

5) Demande de subvention DETR pour l'aménagement du bourg de Condé : tranche 1

Madame le Maire rappelle que la commune de Sablons sur Huisne souhaite aménager le bourg de Condé sur Huisne. Dans un contexte où la vitesse des véhicules motorisés est excessive, la sécurité des usagers, l'accessibilité des piétons et la qualification des espaces publics constituent les lignes directrices de l'étude, une réflexion globale sera portée sur le bourg et ses environs afin de saisir l'ensemble des enjeux portés par la traverse.

Ce projet se déroulera en 3 tranches et concernera les secteurs suivants :

Tranche 1 (2023) : la rue Michel Meilliant, du giratoire jusqu'à la place du Général de Gaulle

Tranche 2 : Place du Général de Gaulle

Tranche 3 : Rue du Maréchal Leclerc jusqu'à la Mairie

Ce projet est subventionnable dans le cadre de la DETR, et du FAL. La commune souhaite donc constituer des dossiers de demandes pour ces différentes subventions. Cette opération est inscrite au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)

Le plan de financement serait le suivant, pour la tranche 1, au titre de 2023 :

Montant total des travaux : 267 331.30 € HT (estimation de base avec revêtement en sable compacté) **à compléter en fonction du revêtement retenu**

Subvention DETR (45 %) €

Subvention FAL : 40 000 €

Autofinancement (%) : €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Sollicite les subventions suivantes au plus haut taux possible :

Après de l'Etat au titre de la DETR, du FAL

Sollicite le Département pour l'instruction du dossier FAL

Charge Mme le Maire à l'effet de constituer ces différents dossiers et de signer toutes les pièces nécessaires y afférent.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

6) Informations et prise de décision concernant le Melrose Cabaret

Mme le Maire indique avoir reçu dernièrement les gérants du Melrose Cabaret. Elle expose au conseil municipal que :

Le gérant l'a alerté concernant la situation financière de sa société. Il ne parvient pas à accueillir suffisamment de personnes lors de ces spectacles. Les autocaristes ne viennent plus comme auparavant en raison de la hausse du prix du carburant.

Loyer mensuel avant incendie : 1500 euros par mois

Le cabaret indique qu'à ce prix il ne peut pas payer. Il propose de régler à la prestation par exemple 200 euros.

Pour information, pour un habitant de la commune le montant du loyer est de 450 euros pour le week end.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions (Mmes Bertu et Vannier), 21 voix pour et 0 voix contre,
Décide d'appliquer le tarif de 200 euros par séance pour la période du 15 janvier au 30 juin 2023.

7) Désignation d'un référent sécurité routière

Mme le Maire rappelle que M. Denis BOBIN était notre référent sécurité routière. Qu'en raison de sa démission il y a lieu de nommer une nouvelle personne.

Marie Claire Rousseau se porte candidate

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Nomme Mme Marie-Claire ROUSSEAU comme référent sécurité routière.

8) Divers

a) Remplacement de M. Francis Denis en tant que membre du CCAS

Mme le Maire rappelle la délibération n° 2020-041 du 29 mai 2020 nommant 4 membres du conseil municipal au sein du CCAS.

Elle informe le conseil municipal que M. Francis DENIS souhaite céder sa place au conseil d'administration du CCAS à Mme Marie-Claire ROUSSEAU, plus présente que lui. Celle-ci accepte de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Nomme Mme Marie-Claire ROUSSEAU en remplacement de M. DENIS au sein du CCAS

Tour de table

Mme RADENAC : donne lecture, suite à l'accueil des nouveaux conseillers municipaux de la charte de l'élu local.

Ensuite, elle rappelle que les vœux ont lieu demain à 16h00. Un diaporama reprenant les événements de l'année 2022 sera diffusé. Elle remercie Emmanuel Joubert qui l'a réalisé.

Par ailleurs, deux agents seront médaillés. Mme BOBIN recevra un trophée en remerciement des services accomplis au sein de l'association Flash. D'autres personnes seront remerciées également pour leur dévouement au sein de notre commune (M. Dupailon et les membres du bureau de l'AFC). Mme Caroline Dordoigne sera également mise à l'honneur pour avoir sauvé un automobiliste de sa voiture en feu.

En ce qui concerne l'article du journal le Perche paru dernièrement concernant les logements de Condeau : Mme le Maire indique qu'elle ne répondra pas.

M. SENECHAL informe le conseil municipal qu'une facture d'eau pour la salle confluence est arrivée en mairie ce jour. Il a été constaté une consommation anormalement élevée. Une importante fuite d'eau en est la cause. Il indique avoir pris contact avec le syndicat d'eau. Dès le début de la semaine prochaine Véolia et le syndicat d'eau viendront sur place pour identifier la fuite.

M. MESNIL : commission RH : plusieurs décisions ont été prises. Problème de remplacement à l'agence postale. Judith effectuait auparavant ces remplacements mais elle est à présent à mi-temps ce qui complique la situation. La commission a donc décidé de donner la priorité à l'APC. Judith effectuera donc en priorité les remplacements à l'APC. Les autres agences du département rencontrent la même problématique.

Par ailleurs, les congés devront être posés plus tôt qu'actuellement afin d'anticiper au mieux les remplacements.

Un déjeuner a eu lieu le jeudi 5 janvier avec la commission du personnel et les agents afin de leur présenter les vœux de la municipalité.

Il informe que le repas du personnel aura lieu le jeudi 13 avril prochain.

Un départ à la retraite est prévu fin mai 2023 pour M. Vollet et en janvier 2024 pour M. Lépinette.

La commission travaille sur ces remplacements à prévoir.

Par ailleurs, il donne des informations concernant l'affaire des bois de Condeau. Le tribunal a rendu son jugement le 06 janvier. Le tribunal donne raison à notre avocat, il nomme un géomètre expert pour réaliser un état des lieux de la situation et ensuite procéder au bornage des chemins mentionnés dans le jugement. Pour les chemins 25 et 31 le tribunal demande l'annulation de la décision prise concernant la prescription acquisitive.

M. MESNIL indique avoir retrouvé des archives en mairie de Condeau concernant notamment les largeurs de chemins.

Mme CEREJO : demande s'il est prévu de faire des box à l'arsenal afin de créer des zones de stockage pour les associations. La question sera étudiée en commission des travaux.

Elle souhaite faire le point sur les états des lieux réalisés dans les salles par les élus désignés : lors de la location de la salle confluence le week end dernier, seules les prises de courant en bas de scène étaient en service. Or lors de l'état des lieux sortant, il lui a été indiqué que d'autres prises ont été remises en service par un élu. Lorsqu'un élu intervient entre 2 états des lieux, elle souhaite que la personne en charge de ce dernier soit informée. En effet, dans le cas présent, les 2 prises de la scène n'avaient pas suffisamment de puissance électrique. Il sera demandé à M. Ploton (gérant du Cabaret) de ne pas éteindre le disjoncteur de ces prises.

Elle fait part aussi d'un problème dans les WC homme (carreaux de faïence cassés) ainsi que l'écoulement des eaux dans les cuisines (cette question sera abordée prochainement avec l'architecte).

Par ailleurs, elle sollicite les élus pour récupérer des anciens journaux pour le carnaval.

Mme SIMON : indique qu'il n'y a plus de places pour le spectacle de Paulo.

Mme VANNIER : demande si les réunions de groupe pour échanger sur des différents projets de la commune seront maintenues. Une prochaine réunion est donc fixée le 18 février à 9h30.

Par ailleurs, du 9 au 13 mai à la Ballastière, des animations gratuites pour les familles seront organisées sur les thèmes enfants/parents via « le bus des familles ». Il s'agit d'un projet en partenariat avec la CDC. Exemple : une personne peut intervenir pour faire la cuisine pour un atelier enfant. La bibliothèque peut intervenir, le club de randonnée également pour une randonnée nocturne. Des ateliers seront prévus. L'UDAF s'occupera de la communication, du planning. Une réunion aura lieu le 31 janvier à 18h00 afin de mettre au point toute l'organisation.

Mme PRAET : indique qu'il faudrait prévoir un cheminement réservé aux piétons à la sortie de Condé en direction de Rémalard jusqu'au lieu-dit le Houx. C'est actuellement dangereux. La commission des travaux fera une demande au Département.

Mme le Maire indique que la situation est identique à la sortie de Condé pour rejoindre le lieu dit la Croix.

Demande s'il est prévu une nouvelle session des olympiades en 2023. Mme le Maire indique que le sujet sera abordé prochainement. Les habitants sont demandeurs.

Mme Radenac demande où en est la recherche de jeunes pour constituer un groupe à défaut d'avoir un conseil municipal jeunesse.

Mme BERTU indique au nom de Mme De Caffarelli : le banquet aura lieu le 05 mars prochain. Les invitations sont à distribuer par les élus en début de semaine. Le cabaret souhaite avoir le retour du nombre de personnes à inscrire au plus vite.

Mme Le Maire indique que les aînés, ne pouvant se rendre au banquet pour raison de santé, recevront un colis remis par les élus.

Mme Bertu précise que la commission communication se réunira le 4 février pour commencer la nouvelle gazette.

Il est indiqué qu'une réunion de quartier est prévue à Coulonges le 17 février à 18h30 et le 18 février à 11h00 pour le hameau de Rivray à Condé.

M. CHARTIER : indique qu'il a assisté à l'assemblée générale du club des aînés de Coulonges. Suite au décès du Président M. BUTHON, un bureau a été mis en place. La présidente est Mme Leroyer.

La séance est levée à 22h40

